

QUESTIONS INTÉRESSANT LES EXPORTATEURS

Parmi les nombreuses questions étudiées par la Commission pendant l'année, les points suivants ont été jugés suffisamment importants pour justifier la création de sous-comités chargés de mener des études exhaustives.

Mesures fiscales touchant le commerce d'exportation

(Président: Ted Newall)

Comme elle l'a déjà indiqué, la Commission n'a pas tardé à reconnaître l'incidence qu'ont sur les exportations le niveau et la nature des impôts prélevés par le Canada, comparativement à ceux dont sont frappés nos concurrents sur les marchés étrangers. La Commission avait alors recommandé au ministère des Finances de commander à un organisme de recherche indépendant une étude détaillée sur cette importante question. Le Conseil consultatif de la recherche commerciale internationale du Conference Board du Canada a été choisi à cette fin et a commencé ses travaux en septembre 1983.

La première étape, qui devrait s'étendre sur environ dix-huit mois, consiste en un examen détaillé d'un certain nombre de secteurs industriels donnés. Dans chacun d'eux, des comparaisons seront établies entre le traitement fiscal des entreprises au Canada et celui réservé à certains de nos principaux concurrents. À cet égard, une firme d'experts-comptables a été chargée de recueillir les données nécessaires et de collaborer à l'analyse des modèles fiscaux du projet.

Le secteur de la chimie fera l'objet de la première étude, et le polyéthylène a été choisi comme le produit représentatif de cette industrie. Quatre autres secteurs ont été choisis: les produits forestiers, l'acier, les machines et le matériel de télécommunications. La collecte de données, ainsi que l'élaboration et l'analyse de modèles dans le secteur chimique sont presque terminées, et cette étude devrait être achevée sous peu. Les travaux viennent de commencer dans les secteurs de l'acier et des produits forestiers.

La deuxième étape consistera à déterminer les effets qu'aurait sur les exportations d'un secteur donné la modification éventuelle du régime fiscal canadien. Il faudra toutefois examiner l'économie canadienne en tant que système intégré plutôt que par secteur. Les travaux de la deuxième étape devraient se poursuivre pendant environ un an.

Lorsque les résultats des travaux du Conference Board seront connus, la Commission présentera des recommandations visant à corriger les lacunes du régime fiscal canadien qui nuisent à notre compétitivité sur les marchés d'exportation.
